

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-617

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de
Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile
sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement
qui sera effectué par l'entreprise de Déménagement DELACQUIS, le
mardi 04 août 2026 et mercredi 05 août 2026, 10 rue du Ferrage, il
convient de réglementer la circulation.

ARRETE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules à
moteurs et engins à deux roues sera interdite **le mardi 04 août 2026
et mercredi 05 août 2026 de 08h00 à 18h00 :**

- Rue du Ferrage au droit du n°10

Article 2 – L'entreprise de Déménagement DELACQUIS
sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la
signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le
contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera
constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en
vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police
Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de
Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce
qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le huit juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

